



Mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection au service Pôle Environnement

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Grand Chalon a procédé à la déclaration à son registre des traitements, du traitement de données personnelles relatif à la vidéoprotection du Pôle Environnement – Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Direction de la Gestion des Déchets, de la Direction du Développement Durable et Mobilités.

Directive Police Justice – code de la sécurité Intérieure

Information obligatoire relative aux Droits « Informatique et Libertés »

- **Données collectées**

Les données à caractère personnel collectées sont les images des titulaires de données (agents)

Finalités

La finalité du traitement est la protection des biens et des personnes. Le dispositif de vidéoprotection est mis en œuvre afin que l'EPCI puisse se protéger de vols de tout type de matériels ou de biens, d'agressions de tout type à l'encontre des personnes physiques y compris les personnels de l'EPCI, de destruction ou de dégradation volontaire de bien, de matériel, de véhicules de service ou des véhicules de visiteurs ou des véhicules du personnel. Les images ainsi filmés pourront être utilisées dans le cadre de procédure pénale ou civile.

- **Responsable de traitement**

Le responsable de traitement pour l'installation des systèmes de vidéoprotection et de la relève des plaques d'immatriculation de l'Unité de transfert est Monsieur le Président du Grand Chalon.

- **Base légale**

La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

- **Destinataires de données**

Les consultations des images sont réservées exclusivement aux agents habilités par Monsieur le Président. Il s'agit de Madame Stéphanie PELLETIER, Directrice de Cabinet et de Monsieur Pascal BOULLING Conseiller Communautaire délégué à l'Administration générale, aux gens du voyage, à l'aérodrome et au CISP. La lecture des images est limitée aux seuls motifs définis par la finalité du traitement de données rappelées ci-avant, c'est-à-dire pour des motifs de vols de tout type de matériels ou de biens, d'agressions de tout type de personnes physiques y compris les personnels de la collectivité, de destruction ou de dégradation volontaire de bien, de matériel, de véhicules de service ou des véhicules du personnel.

En cas d'implication d'agent de la collectivité, il est précisé que les images pourront être présentées à la consultation au Directeur Général des Services ainsi qu'au Directeur des Ressources Humaines.

- **Durées de conservation**

La durée de conservation des images prises par les systèmes de vidéoprotection ou lors de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation est limitée à 30 jours. Elles sont ensuite automatiquement détruites.

- **Droits « Informatique et Libertés » :**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition (sous certaines conditions) et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ses droits RGPD

Vous devez contacter le DPD du Grand Chalon 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE ou par courriel (dpd@legrandchalon.fr).

Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Si vous estimez, après avoir contacté le DPD du Grand Chalon, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** (CNIL). Adresse postale : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.